

POUR RENDRE VOTRE RANDONNÉE AGRÉABLE

Par arrêté préfectoral, l'accès aux massifs boisés est réglementé du 1^{er} juin au 30 septembre et toute l'année par vent supérieur à 70 km/h. Les conditions d'accès sont disponibles sur : www.paca.pref.gouv.fr ou au 0811 20 13 13.

- Ne surévaluez pas vos forces physiques.
- Renseignez-vous sur le temps de parcours, sur la météo.
- Évitez de partir seul.
- Emportez une gourde d'eau, une trousse à pharmacie, la carte IGN, une boussole.
- Soyez équipé d'un sac à dos, de chaussures de sports, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.
- La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous, mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.
- Restons sur les chemins balisés.
- N'abandonnons aucun objet, aucun déchet. Ramenons les emballages vides que nous avons amenés pleins.
- Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux, mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas et respectons les périodes de nidification.
- Respectons la réglementation, ne pénétrons pas dans les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.
- Respectons les viticulteurs et les agriculteurs. Ne cueillons pas leurs produits.
- Sachons cohabiter avec les chasseurs.
- N'allumons pas le feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par le temps de sécheresse, par grand vent.

LE BALISAGE DES SENTIERS

	GR	GR de Pays	PR
Continuité du sentier			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

Vous pouvez rencontrer d'autres couleurs de balisage sur le terrain. Elles sont alors indiquées sur les documents papiers disponibles dans les Offices de Tourisme ou sur les panneaux au départ des randonnées



Hôtel de Ville - Place Jean-Jaurès - 13148 MIRAMAS CEDEX
www.miramass.org

BALISAGE JAUNE

MAS DE GUÉRIN, COLLET DE LA GARDE

DÉPART :
PARKING HAUT DE CABASSE

COORDONNÉES GPS :
31T 0663389 4828204

LONGUEUR : **12 KM**

DÉNIVELÉ : **150 M**

TEMPS DE MARCHÉ : **4H**

PARCOURS POSSIBLE
DANS LES DEUX SENS



Crédits photo : ville de Miramas et Atelier "La ligne de faire" // Création : www.thalamus-ic.fr - ©IGN - Carte TOP 25 1:143 011 année 2000.





MAS DE GUÉRIN, COLLET DE LA GARDE



La randonnée démarre du parking haut de Cabasse.

Suivre le balisage jaune vers

le nord. Au point **A+**, présence d'un Totem GR2013, poursuivre jusqu'au point **B+**.

Traverser la D16 continuer jusqu'au point **C+**, Traverser la D 70b, suivre dans la forêt la direction collet de la garde (Alt : 126 m), point **D+**.

Au « Collet de la Garde »,

suivre les points jaunes, monter à la vigie des pompiers où vous attend un superbe panorama sur toute la région.

Revenir sur ses pas sur 200 m et prendre la direction du Mas de Guérin, point **E+**. Le contourner par le sud, poursuivre jusqu'à atteindre le point **F+**.

Traverser la D16b, après 200 m prendre à droite et suivre le canal de Miramas. Traverser la D16 point **G+**.

Retour vers Cabasse à travers la forêt des Schtroumfs.

